

SEMILOM

Reprofilage de la piste Marmottes *Orcières (05)*

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Annexe obligatoire n°6 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur les ressources naturelles

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°3 : Incidences du projet sur le paysage

Annexe complémentaire n°4 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°5 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

27 avril 2026

Réf. : 2025056

LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE PAYSAGER

La zone d'étude est située dans le secteur du front de neige Est, à proximité immédiate de la frange urbaine de la station.

Ce secteur est un élément paysager structurant. Il constitue un espace de transition entre le tissu urbain de la station et les espaces naturels de loisir (pistes de ski, boisements, pelouses d'altitude, Grand Paysage). Ce front de neige est support de nombreux usages récréatifs en périodes estivale et hivernale (départs de sentiers de randonnées menant au plateau du Jujal ou encore à différents lacs d'altitude tel que le Grand Lac des Estaris). Il accueille un certain nombre de gares de départ de remontées mécaniques ainsi que divers équipements liés aux l'activité de loisirs du domaine skiable.

L'ambiance paysagère du secteur est caractérisée par un versant fortement aménagé par des équipements de la station de ski et par des pistes aux tracés visibles depuis les versants topographiques faisant face à la station.

PERCEPTIONS

En vue éloignée depuis le versant opposé, le secteur du front de neige est particulièrement visible. Les constructions peuvent occulter la partie aval de la zone d'étude, par effet de perspective, selon l'altitude où se situe l'observateur. Cependant, l'ensemble de la piste des Marmottes est un milieu ouvert et non boisé, sur une pente douce, offrant une vue plongeante depuis des points de vue éloignés, aussi bien sur le versant qu'en vis-à-vis depuis les versants faisant face à la station.

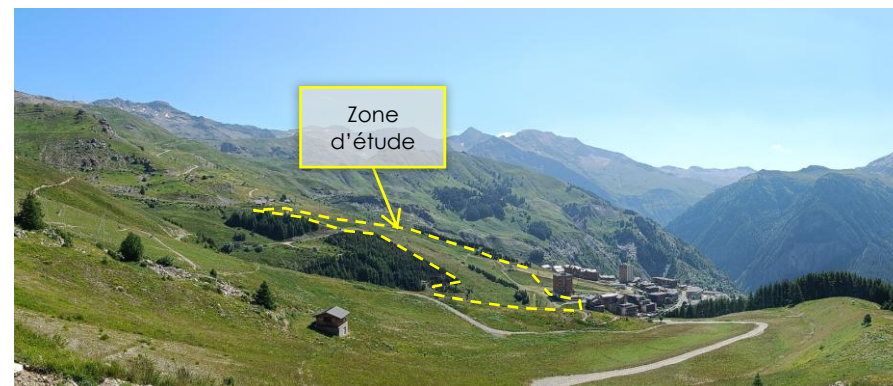
Depuis les crêtes du domaine skiable et des alentours, le Grand Paysage est ouvert et laisse facilement voir le secteur du front de neige et la zone de projet sans obstacle majeur.



Vues éloignées du front de neige d'Orcières-Merlette depuis le hameau des Adiberts (à gauche) et depuis le sommet de Queyrelet (à droite). Source : KARUM, 2023.

En vue rapprochée, la topographie de la piste offre un profil légèrement vallonné, si bien que certains reliefs peuvent masquer une partie de la zone d'étude. En effet, le front de neige Est est séparé du front de neige Ouest par une butte (au niveau du TMX du Drouvet 1), et des reliefs agrémentent la piste des Marmottes.

Celle-ci n'étant pas parfaitement lisse, il n'est pas possible de voir l'entièreté de la zone d'étude en vue rapprochée. Cependant, s'agissant d'un milieu ouvert de piste de ski sans obstacle forestier ni infrastructure, il est possible d'avoir une perception globale de la zone d'étude.



Vues rapprochées de la zone d'étude. Source : KARUM, 2023.

INCIDENCES SUR LES PERCEPTIONS

En phase travaux, le projet nécessite des terrassements de 38 960 m² de piste, comprenant la tranchée du réseau neige, dont la quasi-totalité est située sur la piste des Marmottes, déjà remaniée. Ce site sera fortement soumis aux perceptions du fait de son emplacement au niveau du front de neige, particulièrement visible en vues rapprochées comme éloignées. L'installation des 4 nouveaux ventilateurs pour le réseau neige amènera de nouveaux éléments imposants particulièrement visibles, bien que légèrement masqués par la topographie du site. A noter toutefois que de nombreux enneigeurs sont déjà présents sur le secteur, ce qui permettra d'insérer les nouveaux dans un contexte visuel déjà fortement impactés par ces éléments.

Les impacts paysagers liés aux terrassements et à l'extension du réseau neige resteront cependant, limités à la durée des travaux et au temps de résilience des zones terrassées.

A noter que le remaniement de la piste induit des modifications de la topographie du site à échelle très fine. Les talus remaniés sont susceptibles d'apporter des formes et cassures artificialisant le paysage.

L'insertion des nouveaux enneigeurs dans le paysage impactera de façon permanente les perceptions du secteur.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé **fort**.

MESURES

L'intégration paysagère du remaniement de la piste des Marmottes dépendra du soin apporté aux facteurs nécessaires à la cicatrisation des surfaces remaniées, et à ceux nécessaires à l'insertion paysagère des nouveaux enneigeurs dans le terrain naturel et dans le paysage estival.

- ➔ **MR 3** : Revégétalisation par technique d'étrépage
- ➔ **MR 4** : Revégétalisation des surfaces terrassées par apport d'un semis de plantes herbacées d'origine locale
- ➔ **MR 7** : Traitement cohérent des talus (têtes et pieds à arrondir, conservation d'un aspect superficiel irrégulier sur les talus sans compactage ni lissage excessif artificialisant), des raccords au terrain naturel et des regards des enneigeurs pour une insertion optimale dans le modelé topographique existant
- ➔ **MR 8** : Intégration paysagère des enneigeurs en période estivale
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental des travaux

L'annexe complémentaire n°4 présente le détail de ces mesures.

Après l'application de mesures, le niveau d'incidence résiduelle est jugé **faible dans l'immédiat, puis négligeable au bout de 3 ans.**